

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation :
24 Décembre 2024

Date d'affichage :
24 Décembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 14 janvier 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 14 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Florence CAPITAIN, Serge SAUVAGERE, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PARIS, Céline PORTOLES, Justin SAFFROY

Absents excusés : Élisabeth NOYEMIAN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

**PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF « SAVOIR ROULER A VELO » POUR LA CLASSE DE CM-
Délibération n° 2025-05**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Les élèves de la classe de CM2 peuvent bénéficier de la piste mobile d'éducation routière de l'Association Prévention Routière (APR) partenaire référencé auprès du Ministère de la Jeunesse et du Sport au niveau du « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) et ainsi se sensibiliser et se former au bien vivre ensemble sur l'espace de mobilité.

Afin de valider le passage de la piste dans notre commune, un engagement de versement d'une subvention de 150 € par classe formée doit être approuvé par le conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le versement d'une subvention de 150 € à l'APR

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,
Pascal BARBERET

